ATTESTATION D'ACCUEIL

Pour l'instruction du dossier, la mairie a besoin :

- Des dates des précédentes attestations d'accueil complétées pour l'hébergé mentionné cidessous.....
- Des dates des précédentes attestations d'accueil complétées pour d'autres personnes......
- Concernant le séjour de la personne hébergée: date d'arrivée :
 date de départ :
- Si l'hébergeant s'engage à assurer l'hébergé, fournir le justificatif de la société d'assurance couvrant l'ensemble des dépenses médicales et hospitalières, y compris d'aide sociale à la hauteur d'un montant minimum de 30 000 € (l'hébergé peut souscrire lui-même l'assurance dans le pays d'origine aux mêmes conditions).

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PERSONNE ACCUEILLIE :

Nom :
Prénoms :
Date et lieu de naissance :
Nationalité :
Adresse :
N° du passeport :
Lien de parenté :

<u>ATTENTION</u>: en signant l'attestation d'accueil, vous vous engagez à prendre en charge tous les frais de séjour de la personne hébergée et sur l'exactitude des renseignements fournis.

<u>PRESENCE OBLIGATOIRE DE L'HEBERGEANT ACCOMPAGNE SI NECESSAIRE D'UNE PERSONNE</u> <u>SACHANT LIRE ET ECRIRE LE FRANCAIS</u>